

MAIRIE DE ST VALLIER DE THIEY – BUDGET COMMUNAL ST VALLIER DE THIEY – BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES (articles L.2313-1 et L.3313-1 du CGCT)

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population totale	3 697 hab.
Nombre d'élèves scolarisés des écoles publiques du 1er degré	376 élèves
Longueur de la voirie communale	30 601,12 ml
Nombre d'organismes de coopération intercommunale auxquels participe la commune	5
Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments	12 696 m ²

INFORMATIONS FINANCIERES -CHIFFRES CLES (*)	En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate en euros par habitant
Total des produits de fonctionnement = A	3 158	869	1 048
Total des charges de fonctionnement = B	2 991	823	911
Résultat comptable (A – B = R)	167	46	137
Total des ressources d'investissement = C	1 864	513	441
Total des dépenses d'investissement = D	3 770	1 037	446
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	-1 906	-524	-5
Excédent brut de fonctionnement	412	113	203
Capacité d'autofinancement = CAF	286	79	183
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	78	21	105
Encours de la dette au 31/12/2018	3 968	1 092	762

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE (*)	En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Bases nettes imposées au profit de la commune :			
- Foncier bâti	4 389	1 208	1 220
- Foncier non bâti	32	9	26
- Taxe d'habitation (y compris THLV)	6 544	1 801	1 382
- Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0	0	0
- Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle)	0	0	0
Réductions de bases accordées sur délibérations :			
- Foncier bâti	0	0	0
- Foncier non bâti	0	0	0
- Taxe d'habitation (y compris THLV)	0	0	70
- Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Taux :	Taux voté		Taux moyen de la strate
- Taxe d'habitation (y compris THLV)	14,56 %		14,29 %
- Foncier bâti	14,31 %		18,89 %
- Foncier non bâti	71,58 %		49,42 %
- Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0,00 %		0,00 %
- Cotisation foncière des entreprises	0,00 %		0,00 %
Produits des impôts locaux :			
- Taxe d'habitation (y compris THLV)	953	262	197
- Foncier bâti	628	173	230
- Foncier non bâti	23	6	13
- Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0	0	0
- Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Produits des impôts de répartition :			
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	0	0	0
- Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	0	0	0
- Taxe sur les surfaces commerciales	0	0	0

(*) Chiffres issus du site internet du Ministère de l'Action et des Comptes publics (comptes individuels des collectivités – Année 2018) – Données individuelles du budget principal seul et exprimées en euros. Strate : communes de 3 500 à 5 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX (*)					
En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		Ratios de structure	Moyenne de la strate
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT					
3 158	869	1 048	Total des produits de fonctionnement = A	<u>en % des produits CAF</u>	
3 158	869	1 012	Produits de fonctionnement CAF		
1 625	447	443	dont : Impôts locaux	51,46	43,77
307	85	67	Autres impôts et taxes	9,73	6,58
593	163	145	Dotation globale de fonctionnement	18,78	14,37
6	2	1	FCTVA	0,20	0,12
176	48	80	Produits des services et du domaine	5,56	7,92
2 991	823	911	Total des charges de fonctionnement = B	<u>en % des charges</u>	
2 871	790	829	Charges de fonctionnement CAF	100,00	100,00
1 550	426	442	dont : Charges de personnel	53,97	53,27
801	220	241	Achats et charges externes	27,88	29,03
143	39	23	Charges financières	4,98	2,77
143	39	30	Contingents	4,99	3,67
129	35	50	Subventions versées	4,49	6,09
167	46	137	Résultat comptable = A - B = R		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
1 864	513	441	Total des ressources d'investissement = C	<u>en % des ressources</u>	
80	22	73	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	4,29	16,60
1 250	344	70	Subventions reçues	67,05	15,97
142	39	38	FCTVA	7,61	8,52
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés,,,	0	0
3 770	1 037	446	Total des emplois d'investissement = D	<u>en % des emplois</u>	
3 513	967	344	dont : Dépenses d'équipement	93,20	77,28
209	57	78	Remboursement d'emprunts et dettes as,	5,53	17,46
0,00	0,00	0,00	Charges à répartir	0,00	0,01
0,00	0,00	0,00	Immobilisations affectées, concédées,,,	0,00	0,07
1 905	524	5	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
0,00	0,00	1	Solde des opérations pour le compte de tiers		
1 905	524	6	Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
- 1 739	-478	131	Résultat d'ensemble = R - E		
AUTOFINANCEMENT				<u>en % des produits CAF</u>	
412	113	203	Excédent brut de fonctionnement	13,05	20,06
286	79	183	Capacité d'autofinancement = CAF	9,07	18,05
78	21	105	CAF nette du rbt en capital des emprunts	2,46	10,36

(*) Chiffres issus du site internet du Ministère de l'Action et des Comptes publics (comptes individuels des collectivités – Année 2018) – Données individuelles du budget principal seul et exprimées en euros. Strate : communes de 3 500 à 5 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		Ratios de structure	Moyenne de la strate
			ENDETTEMENT	<u>en % des produits CAF</u>	
3 968	1 092	762	Encours total de la dette au 31/12/2018	125,68	75,34
3 960	1 090	748	Encours des dettes bancaires et assimilées	125,41	73,89
3 960	1 090	747	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	125,41	73,77
350	96	100	Annuité de la dette	11,09	9,86
2 115	588	335	FONDS DE ROULEMENT		

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE (*)						
Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations						
Bases nettes au profit de la commune			Taxe	Réductions de base accordées sur délibérations		
En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
6 544	1 801	1 382	Taxe d'habitation (y compris THLV)	0,00	0,00	70,00
4 389	1 208	1 220	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00	0,00	0,00
32	9	26	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0,00	0,00	0,00	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00	0,00
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale						
Produit des impôts locaux			Taxe	Taux voté	Taux moyen de la strate	
953	262	197	Taxe d'habitation (y compris THLV)	14,56%	14,29%	
628	173	230	Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,31%	18,89%	
23	6	13	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	71,58%	49,42%	
0,00	0,00	0,00	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0%	0%	
0,00	0,00	0,00	Cotisation foncière des entreprises	0%	0%	
Les produits des impôts de répartition						
Produit des impôts de répartition			Taxe			
0,00	0,00	0,00	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	-	
0,00	0,00	0,00	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	-	-	
0,00	0,00	0,00	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-	

(*) Chiffres issus du site internet du Ministère de l'Action et des Comptes publics (comptes individuels des collectivités – Année 2018) – Données individuelles du budget principal seul et exprimées en euros. Strate : communes de 3 500 à 5 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Priorités du budget primitif 2020 :

Dépenses de fonctionnement :

*** Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Le budget primitif 2020 a été préparé avec une dotation prévisionnelle sur le chapitre 011 en augmentation de 79 917,67 € soit 8,64 %.

Ceci s'explique par :

Des augmentations indispensables sur certains postes :

- Electricité : montant augmenté de 10 % lié aux nouvelles conditions tarifaires
- Fournitures d'entretien suite aux besoins liés au COVID19 : + 3 208,11 €
- Entretien des bâtiments publics suite à la commande de remplacement des plaques CCV de l'Espace du Thiey, espace culturel, (remboursées par l'assurance en recettes) : + 63 395,65 €
- Travaux autres bâtiments afin de rénover un logement : + 5 000 €
- Maintenance intégrant les contrats de la maison de santé : + 15 413 €
- Assurance protection juridique sur 18 mois : + 11 383,16 €
- Honoraires chef de projet en alimentation durable, expert chauffage pour l'Espace du Thiey, espace culturel : 8 766 €

Des baisses prudentes sur d'autres imputations :

- Fêtes et cérémonies : - 36 073,79 € annulations de spectacles à l'Espace du Thiey et de diverses cérémonies
- Catalogues et imprimés, programmation réalisée par l'agent communal Fanny Goudour : - 7 221,12 €

*** Chapitre 012 : Charges de personnel**

Une augmentation des dépenses de personnel.

Ainsi que présenté lors du débat d'orientations budgétaires, le budget primitif 2020 des dépenses du personnel s'établit comme suit :

Le montant inscrit en charge de personnel augmente de 129 377,55 € par rapport au compte administratif 2019. Cette augmentation s'explique par le recrutement de :

- 2 agents au service technique
- 1 agent médiateur culturel
- 1 agent d'accueil

Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en considération les charges de la société de nettoyage (71 675,70 € en 2018, 95 653,06 € en 2019, Maison de Santé comprise) ainsi que la personne responsable de la restauration scolaire à l'école Emile Félix (poste non valorisé intégré dans les coûts de repas).

*** Autres variations significatives des dépenses de fonctionnement**

- Les contributions aux syndicats augmentent de 12 692,09 € (difficultés liées à la dissolution du SIIUV).
- La charge des indemnités des élus augmente au regard du plus grand nombre d'élus (3 adjoints supplémentaires) et de la majoration de 15% : + 25 465,32 € (+33,07%).
- La baisse des charges d'intérêts de 6 354,89 € (- 4,70%) correspond au désendettement de la commune.
- Dans le cadre du COVID19, il a été décidé que les loyers des professionnels de santé et des personnes qui ont une chute brutale de revenus, de même que les terrasses des professionnels de la restauration ne soient pas titrés sur les mois de mars, avril et mai, ce qui représente un montant total de 39 908 €.
- A la suite d'un sinistre au chemin des Sources, voie communale, et dans l'attente d'une décision du Tribunal Administratif, une provision de 19 240,00 € a été prévue à l'article 6815 du budget primitif 2020, laquelle a été approuvée par délibération municipale n°2019.04.04-10 le 4 avril 2019. Ce montant correspond à une avance versée par Edf à la commune pour la réalisation des travaux de rétablissement du chemin des Sources suite à son éboulement partiel.

* Amortissements

Détail de la dotation aux amortissements 2020 (pour remplacement des immobilisations amorties-dépenses d'investissement) :

Imputation	Libellé	Montant annuité pour 2020 (6811 DO chap,042 / 28XXX RO chap,040)
2802	Amortissements frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme (PLU)	2 867,00 €
280422	Amortissement bâtiments et installations (participation financière 25 logements sociaux le Clos Valérenc)	3 412,00 €
2804412	Amortissement subvention d'équipement bâtiments et installations (cession terrain pour construction gendarmerie)	14 660,00 €
28051	Amortissements concessions et droits similaires (logiciels, licences, sites internet...)	6 256,16 €
28132	Amortissements immeubles de rapport (logements locatifs communaux)	4 444,00 €
28152	Amortissement installations de voirie	354,64 €
281568	Amortissements autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile (hydrants)	5 898,00 €
281571	Amortissements matériel roulant (tracteur John Deere tondeuse pour stade de foot)	3 142,00 €
281578	Amortissements autres matériels et outillages de voirie (fraise à neige et glutton)	4 280,00 €
28158	Amortissements autres installations, matériel et outillages techniques (aspirateurs, panneaux, radiateurs,,,))	30 088,31 €
28182	Amortissement matériel de transport (renault master, remorque dacia et vélo électrique)	10 745,79 €
28183	Amortissements matériel de bureau et matériel informatique	15 019,74 €
28184	Amortissements mobilier	7 152,11 €
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles (livres, cd, dvd, sauteuse...)	42 785,42 €
	Arrondi de 0,83 € pour un total de 151 106,00 €	0,83 €
TOTAL		151 106,00 €

Recettes de fonctionnement :

Des recettes prudentes

Comme chaque année, l'inscription des recettes de fonctionnement est prévue avec précaution. Elle intègre notamment :

- Une baisse des recettes des produits des services de 47 447,18 € (-29,47 %) :
 - Spectacles de l'Espace du Thiey : 14 210,65 € (- 67,93 %)
 - Concession dans les cimetières : 10 555,83 € (- 54,77 %)
 - Mise à disposition du personnel communal au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour l'exercice de la compétence jeunesse : 19 784,95 € (- 41,40 %)
- Une légère augmentation des impôts et taxes de 27 314 € (+1,6%) liée à l'augmentation annuelle des bases
- Une relative stabilité des dotations (+ 9 847,77 € entre 2019 et 2020)
- Une prévision prudente des droits de mutation à titre onéreux

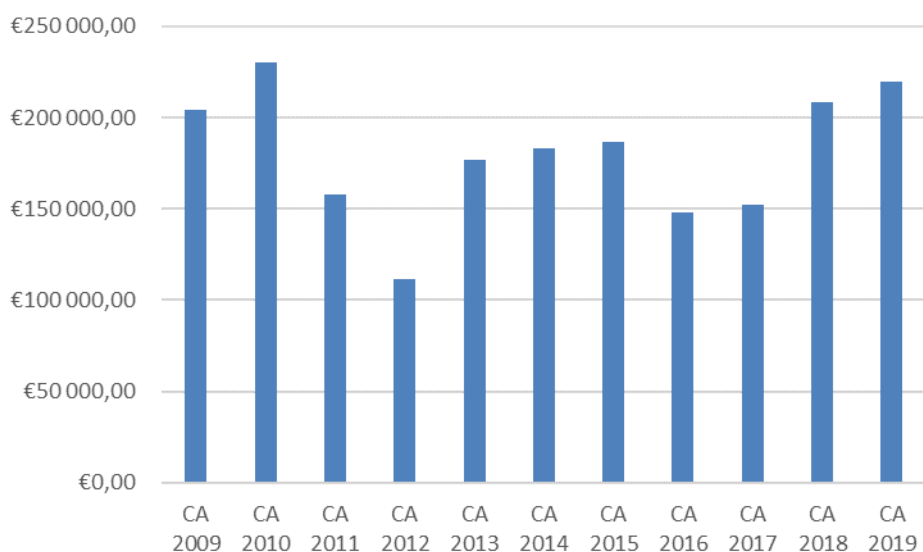
- Maintien en 2020 des taux de la fiscalité directe locale

Taxe	Taux 2020 Saint-Vallier-de-Thiey	Taux 2019 Moyenne départementale
Taxe foncière (bâti)	14,31%	14,42 %
Taxe foncière (non bâti)	71,58%	35,29 %

Dépenses d'investissement :

En 2020, les dépenses d'investissement comprennent :

- Des nouveaux établissements :
 - Espace du Thiey : fonds de livres, équipements scéniques
 - Maison de santé : petit équipement complémentaire
- La sécurisation du patrimoine :
 - Mise aux normes accessibilité handicapés : poursuite des travaux de l'AD'aP
 - Sécurisation de la toiture du Groupe Scolaire du Collet de Gasq (pose d'une ligne de vie)
- L'entretien du patrimoine :
 - Remplacement du chauffage de la salle des associations l'Oustaou d'Anaïs
 - Travaux de chauffage à l'école du Collet de Gasq
- La voirie :
 - Avenue de Provence (création d'une piste mixte cyclable et piétons et pose d'enrobés sur la voie communale)
 - Poursuite de la sécurisation incendie avec des barrières DFCI
 - Campagne de point à temps
- Des équipements :
 - Véhicule pour la police rurale
 - Barrières anti-véhicules bélier
 - Remplacement des anciens radiateurs
 - Divers matériels : tables, tentes, matériel informatique
- Une partie de la subvention pour les logements en résidence autonomie (dernière année sur 3 ans représentant 35 % de la part communale conformément à la convention signée avec Habitat 06.
- Le remboursement du capital des emprunts :



Au 1^{er} janvier 2020, le capital restant dû est de 3 643 542,70 €.

- L'amortissements des subventions d'équipement reçues :

A compter de l'exercice 2020, la commune doit procéder à l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour la maison de santé et les hydrants comme ci-dessous :

Imputation	Libellé	Montant annuité pour 2020 (13XXX DO chap,040 / 777 RO chap,042)
13911	Amortissements subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat (maison de santé)	10 400,00 €

13912	Amortissements subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Région (maison de santé)	7 309,00 €
13913	Amortissements subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département (maison de santé)	7 309,00 €
13931	Amortissements subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Detr (hydrants)	2 000,00 €
13938	Amortissements subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres (hydrants)	510,00 €
TOTAL		27 528,00 €

Recettes d'investissement :

Principales recettes d'investissement prévues en 2020 :

- FCTVA : 142 196 €.

- Taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement) : 25 000,00 €.

- L'inscription des recettes de subventions comprend les subventions déjà accordées ainsi que les demandes de subvention en cours par l'Etat, la Région ou le Département. Cependant, comme chaque année, les dépenses ne seront réalisées qu'une fois les subventions attribuées par les organismes financeurs.

Capacité de désendettement :

Tableau prévisionnel d'extinction de la dette

Exercice	Dettes en capital au 1er Janvier	Amortissement	ICNE N-1	Intérêts	ICNE	Annuité	Dettes en capital au 1er janvier	Charge Intérêts
2020	3 643 542,70	222 113,52	5 547,65	127 025,29	5 394,50	349 138,81	3 421 429,18	126 872,14
2021	3 421 429,18	219 452,53	5 394,50	118 989,40	5 024,31	338 441,93	3 201 976,65	118 619,21
2022	3 201 976,65	226 544,07	5 024,31	110 811,81	4 639,26	337 355,88	2 975 432,58	110 426,76
2023	2 975 432,58	233 945,61	4 639,26	102 317,54	4 233,88	336 263,15	2 741 486,97	101 912,16
2024	2 741 486,97	241 458,10	4 233,88	93 942,73	3 629,18	335 400,83	2 500 028,87	93 338,03
2025	2 500 028,87	249 724,71	3 629,18	84 158,98	3 388,86	333 883,69	2 250 304,16	83 918,66
2026	2 250 304,16	225 288,23	3 388,86	75 123,76	2 988,21	300 411,99	2 025 015,93	74 723,11
2027	2 025 015,93	233 198,44	2 988,21	66 090,92	2 567,52	299 289,36	1 791 817,49	65 670,23
2028	1 791 817,49	241 342,35	2 567,52	56 819,00	2 135,19	298 161,35	1 550 475,14	56 386,67
2029	1 550 475,14	250 117,22	2 135,19	47 063,04	1 519,42	297 180,26	1 300 357,92	46 447,27
2030	1 300 357,92	259 165,64	1 519,42	36 649,16	1 152,13	295 814,80	1 041 192,28	36 281,87
2031	1 041 192,28	268 629,02	1 152,13	26 054,20	710,83	294 683,22	772 563,26	25 612,90
2032	772 563,26	278 498,33	710,83	15 045,21	197,51	293 543,54	494 064,93	14 531,89
2033	494 064,93	55 927,93	197,51	8 875,19	160,16	64 803,12	438 137,00	8 837,84
2034	438 137,00	50 072,80	160,16	7 883,96	141,86	57 956,76	388 064,20	7 865,66
2035	388 064,20	50 072,80	141,86	6 942,60	122,20	57 015,40	337 991,40	6 922,94
2036	337 991,40	50 072,80	122,20	6 001,22	105,25	56 074,02	287 918,60	5 984,27
2037	287 918,60	50 072,80	105,25	5 059,86	86,95	55 132,66	237 845,80	5 041,56
2038	237 845,80	50 072,80	86,95	4 118,49	68,64	54 191,29	187 773,00	4 100,18
2039	187 773,00	50 072,80	68,64	3 177,12	49,78	53 249,92	137 700,20	3 158,26
2040	137 700,20	50 072,80	49,78	2 235,75	32,03	52 308,55	87 627,40	2 218,00
2041	87 627,40	50 072,80	32,03	1 294,38	13,73	51 367,18	37 554,60	1 276,08
2042	37 554,60	37 554,60	13,73	353,02	0,00	37 907,62	0,00	339,29
TOTAUX	31 850 300,26	3 643 542,70	43 909,05	1 006 032,63	38 361,40	4 649 575,33	28 206 757,56	1 000 484,98

Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

Au 1^{er} janvier 2020, l'effectif total des agents était de 46, dont 37 titulaires et 9 non titulaires en CDD comprenant 1 agent au service culturel, 1 ATSEM, 2 agents de surveillance scolaire, 1 au service comptabilité, 1 au service accueil, 2 aux services techniques et 1 agent au service de la police rurale.

Montant du budget consolidé avec les budgets annexes :

BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE		
Tableau balance générale du BP 2020		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	3 313 433,06 €	3 582 296,25 €
Opérations d'ordre de section à section	296 391,19 €	27 528,00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €
TOTAL	3 609 824,25 €	3 609 824,25 €
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	1 515 313,17 €	1 246 449,98 €
Opérations d'ordre de section à section	27 528,00 €	296 391,19 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 542 841,17 €	1 542 841,17 €

BUDGET ANNEXE - CIMETIERE		
Tableau balance générale du BP 2020		
Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	12 840,30 €	12 840,30 €
TOTAL	12 840,30 €	12 840,30 €

BUDGET ANNEXE - CCAS		
Tableau balance générale du BP 2020		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	17 137,97 €	17 137,97 €
TOTAL	17 137,97 €	17 137,97 €
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €	3 000,00 €

BUDGET CAISSE DES ECOLES		
Tableau balance générale du BP 2020		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	239 367,00 €	239 367,00 €
TOTAL	239 367,00 €	239 367,00 €

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	
Tableau balance générale du BP 2020	
Section de fonctionnement	Montant
Dépenses	3 879 169,52 €
Recettes	3 879 169,52 €
Section d'investissement	
Dépenses	1 545 841,17 €
Recettes	1 545 841,17 €
Total général des dépenses	5 425 010,69 €
Total général des recettes	5 425 010,69 €